

↓
**LIVRET DE
L'ÉTUDIANT
2018-2019**

Licence en droit



Livret de l'étudiant

SOMMAIRE

→ Présentation générale	
Mot du doyen	1
Direction de la faculté	2
Vos interlocuteurs	3
Équipe pédagogique	4
Offre de formation	6
Mention et parcours	7
Insertion professionnelle	7
→ Informations administratives et pédagogiques	
Diffusion de l'information	8
Associations étudiantes	8
Assiduité	9
Bonification	10
Stages	11
Enseignement de l'Anglais	11
Échanges internationaux	12
→ Programmes des enseignements	
Calendrier universitaire	13
Programme licence en droit	14
Programme parcours droit affaires médicales	17
Programme parcours droit sociétés langues – collège de droit	19
→ Régime de contrôle des connaissances	21
→ Règlement des examens	22

Présentation

LE MOT DU DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT



Avocat d'affaires, avocat pénaliste, notaire, commissaire-priseur, journaliste juridique, commissaire de police, chef de service au ministère des affaires étrangères, directeur des affaires juridiques d'une entreprise internationale, directeur général des services d'une commune, inspecteur du travail, DRH, huissier, magistrat, directeur d'hôpital, directeur d'une maison de retraite, juriste d'entreprise, directeur d'établissement pénitentiaire, chef d'entreprise, attaché dans un service culturel, agent d'une organisation internationale...

Voilà les métiers, entre autres, qu'exercent aujourd'hui d'anciens étudiants stéphanois : **une diversité exceptionnelle, une insertion professionnelle exemplaire.**

Les études de droit permettent de trouver sa voie en fonction de sa personnalité, de ses objectifs, de ses possibilités et de s'épanouir dans des métiers passionnants.

La société a besoin des juristes et ils trouvent leur place dans tous les domaines. Les études juridiques permettent d'acquérir rigueur, compétence, cadre, capacité d'organisation, de synthèse, elles permettent d'acquérir une réflexion personnelle une capacité d'autonomie et une meilleure compréhension de la société et des phénomènes sociaux.

Choisir le droit revient donc à choisir, d'une certaine manière, la liberté : la liberté de réfléchir par soi-même grâce à une méthodologie propre aux juristes, la liberté de choisir son métier.

Étudier à la faculté de droit de Saint-Étienne est, en outre, un gage de réussite, tant nos étudiants stéphanois, du fait d'une formation rigoureuse et reconnue en France, réussissent dans le monde professionnel et notamment dans les grands concours (il n'est pas rare que des majors de concours nationaux soient stéphanois).

L'ambiance de la faculté de droit de Saint-Étienne est familiale, **les étudiants ont un lien fort avec leurs enseignants, ces derniers sont à leur écoute et même s'ils ne transigent pas avec l'idée d'excellence, les enseignants-chercheurs stéphanois cherchent à construire avec les étudiants de véritables parcours personnels pour leur permettre de réussir.**

Étudier le droit, étudier à Saint-Étienne, bénéficier de formations pédagogiques innovantes, de parcours originaux, de master très divers et nationalement reconnus, d'un Institut d'études judiciaires et d'un Centre de préparation aux concours administratifs qui ont fait leur preuve, correspond à un choix que nombre d'anciens étudiants stéphanois qui ont aujourd'hui réussi sur le plan professionnel se félicitent d'avoir fait.

Notre objectif est votre réussite.

Faire son droit à Saint-Étienne : le bon choix pour votre avenir professionnel !



Pr. Baptiste BONNET
Doyen de la faculté de droit

Présentation

LA DIRECTION DE LA FACULTÉ

DIRECTION

Doyen

> **Baptiste BONNET**, Professeur des universités

Responsable administrative

> **Marie-Noëlle DAGUIN**
marie-noelle.daguin@univ-st-etienne.fr

Secrétaire de direction

> **Brigitte PONTVIANNE**
bigitte.pontvianne@univ-st-etienne.fr
04 77 42 13 60

VICE-DOYENS

Affaires générales

> **Anne-Sophie CHAMBOST**, Professeure des universités
anne.sophie.chambost@univ-st-etienne.fr

Pédagogie

> **Sophie JULLIOT**, Maître de conférences
sophie.julliot@univ-st-etienne.fr

Relations internationales et communication

> **Aurélien ANTOINE**, Professeur des universités
aurelien.antoine@univ-st-etienne.fr

CHARGÉES DE MISSIONS

Insertion professionnelle et orientation

> **Mouna MOUNCIF-MOUNGACHE**, Maître de conférences
mouna.mouncif.moungache@univ-st-etienne.fr

Erasmus

> **Maëlle COMTE**, Maître de conférences
maelle.comte@univ-st-etienne.fr

Présentation

VOS INTERLOCUTEURS

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Responsable du diplôme

- > **Daniel IMBERT-MAGAND**,
imbert@univ-st-etienne.fr
- > 1^{ère} année : Françoise PERRET-RICHARD
- > 2^{ème} année : Baptiste BONNET
- > 3^{ème} année : Daniel IMBERT-MAGAND

SERVICES ADMINISTRATIFS

Accueil des étudiants :

- > **Tassadit AIT MANSOUR**
tassadit.ait.mansour@univ-st-etienne.fr
04 77 42 13 60

Responsable scolarité :

- > **Françoise GRAVELINE**
francoise.graveline@univ-st-etienne.fr
04 77 42 13 55

Scolarité licence 1 et 2 :

- > **Catherine FARCE**
catherine.farce@univ-st-etienne.fr
04 77 42 19 19

Scolarité licence 3 :

- > **Coralie MARSOLLAS**
c.marsollas@univ-st-etienne.fr
04 77 42 13 98

Présentation

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE PERMANENTE

DROIT PUBLIC

Président de section > Stéphane CAPORAL

Aurélien ANTOINE	Professeur des universités
Jean-Arnaud BAS	Maître de conférences
Baptiste BONNET	Professeur des universités
François BOURRACHOT	Président de la chambre à la CAA de Lyon, professeur associé
Stéphane CAPORAL	Professeur des universités
Maëlle COMTE	Maître de conférences
Mathieu DISANT	Professeur des universités
Maryline GRANGE	Maître de conférences
Daniel IMBERT-MAGAND	Maître de conférences
Fanny JACQUELOT	Maître de conférences
Sophie METENIER	Maître de conférences
Mouna MOUNCIF-MOUNGACHE	Maître de conférences
Aurélia SCHAHMANECHE	Maître de conférences
Natacha VIGNE	Maître de conférences

HISTOIRE DU DROIT

Pierre-Nicolas BARENOT	Maître de conférences
Anne-Sophie CHAMBOST	Professeure des universités

DROIT PRIVÉ

Président de section > **Sophie JULLIOT**

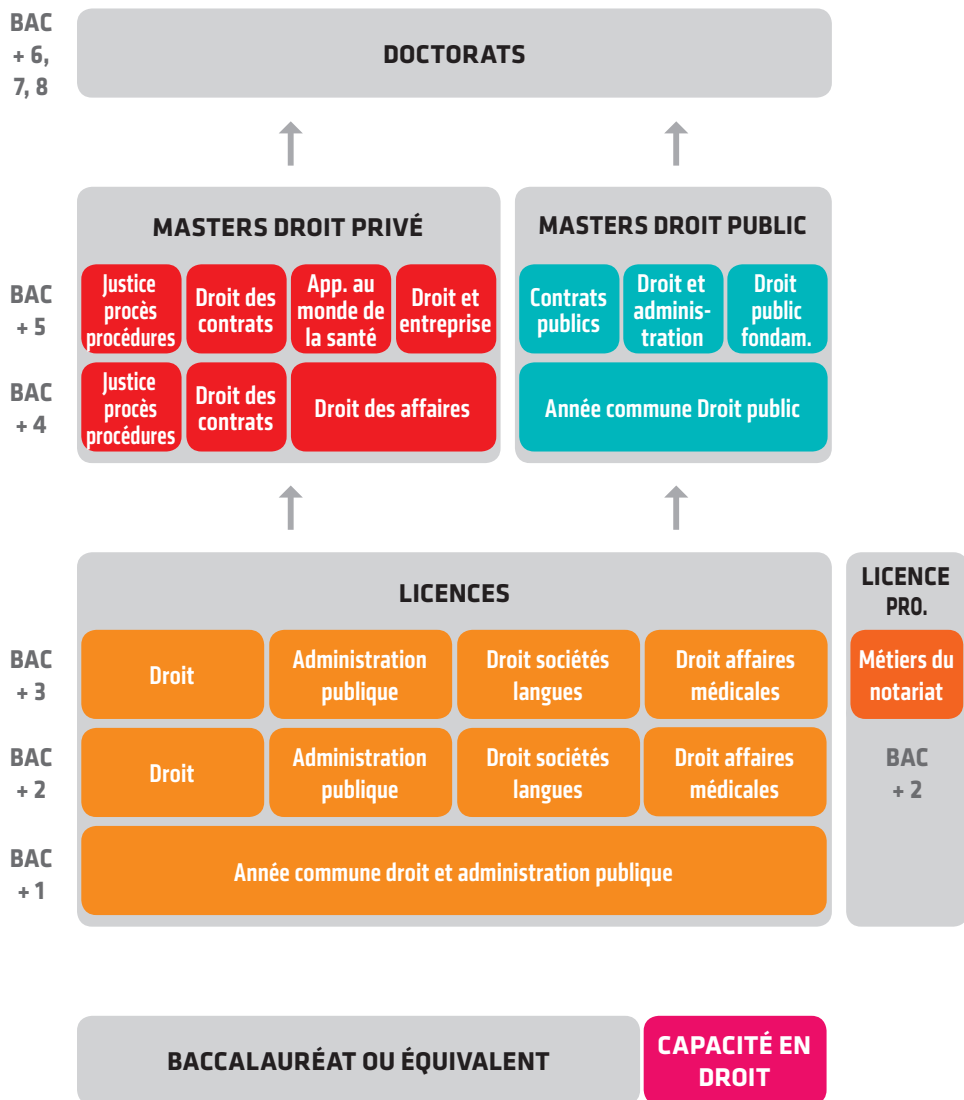
Safia BOUABDALLAH	Maître de conférences
Mathieu COMBET	Maître de conférences
Marianne COTTIN	Maître de conférences
Camille DE LAJARTE	Maître de conférences
Béatrice ESPESSON	Maître de conférences
Sophie JULLIOT	Maître de conférences
Jonas KNETSCH	Professeur des universités
Joël MORET-BAILLY	Professeur des universités
Françoise PERRET-RICHARD	Maître de conférences
Vanessa PERROCHEAU	Maître de conférences
Romuald PIERRE	Maître de conférences
Eliette RUBI-CAVAGNA	Maître de conférences
Philippe SOUSTELLE	Maître de conférences
Marc VERICEL	Professeur des universités
Djoheur ZEROUKI-COTTIN	Maître de conférences
Matthieu ZOLOMAN	Maître de conférences

ANGLAIS

Carole LOFFREDA	PRAG
Renaud PACOUD	PRAG

Présentation

L'OFFRE DE FORMATION DE LA FACULTÉ



Présentation

MENTION ET PARCOURS & INSERTION PRO.

→ MENTION ET PARCOURS

- > **La licence en droit** permet d'acquérir les fondements solides d'une culture juridique.
- > **Le parcours « affaires médicales »** s'adresse aux étudiants qui ont validé une première année de droit ou aux étudiants en médecine souhaitant se réorienter. Il offre aux étudiants une formation juridique complète et de solides connaissances médicales, afin d'intégrer le marché de l'emploi dans le domaine de la santé.
- > **Le parcours « droit sociétés langues » ou « Collège de droit »** est ouvert aux étudiants les plus motivés après une sélection sur dossier. Il propose un renforcement des connaissances juridiques, en sciences politiques et en langues, indispensables à la poursuite d'un parcours universitaire au plus haut niveau et à la réussite des concours les plus exigeants.
- > **Le diplôme d'établissement JurisPo** est réservé aux étudiants du Collège de droit et prend appui sur la complémentarité des formations dispensées à la Faculté de droit et à Sciences Po Lyon (campus de Saint-Étienne). Il se prépare en 3 ans et permet aux étudiants d'être co-diplômés à l'issue de leur cursus de licence.

→ INSERTION PROFESSIONNELLE

Tout au long de la licence, les étudiants sont invités à préparer leur future orientation notamment avec la journée des métiers, le module projet professionnel personnalisé, etc.

Ils ont la possibilité d'effectuer divers stages dans tous les métiers du droit, qu'ils peuvent trouver en partie auprès des nombreux professionnels qui interviennent dans la formation.

90% des étudiants diplômés de licence poursuivent leurs études, essentiellement en masters juridiques, en préparation de concours administratifs (CPCA) ou d'examens professionnels (IE).

Les métiers du droit sont nombreux et diversifiés. Si certains sont directement accessibles avec une licence (bac + 3) ou un master (bac + 5), d'autres nécessitent de réussir un concours ou un examen.

- **Métiers de la justice** : juge, conseiller d'État, avocat, notaire, huissier, commissaire-priseur judiciaire, administrateur et mandataire judiciaire, directeur de prison ...
- **Métiers publics** : commissaire, lieutenant, agent de police, attaché de l'administration, inspecteur, agent des impôts, directeur d'hôpital, fonctionnaire européen, professeur de droit...
- **Métiers de l'entreprise** : juriste social ou d'entreprise, avocat d'affaires, inspecteur du travail, agent immobilier, banquier, conseil en propriété industrielle, journaliste juridique, etc...

Informations

DIFFUSION DE L'INFORMATION & ASSOCIATIONS

→ DIFFUSION DE L'INFORMATION

- **Affichage** : sur le panneau du hall du bâtiment K, consultez-le très régulièrement.
- **Messagerie électronique** : vous recevrez régulièrement des informations administratives et pédagogiques par mail.
- **Intranet étudiant (ENT)** : il regroupe les informations quotidiennes vous concernant, notamment les documents pédagogiques (supports de TD...) et administratifs (emploi du temps, relevés de notes...).
- **Site de la faculté de droit** : il regroupe toutes les informations concernant la vie de la Faculté de droit (actualités, contacts des enseignants...) et les formations proposées.
- **Réseaux sociaux** : retrouvez les actualités de la Faculté sur Facebook, Twitter et Instagram (@facdroitujm).

→ ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

- **AEJDL (Association des étudiants juristes de Saint-Etienne)**
Association (la plus ancienne de la Faculté de droit) ayant une activité très large qui va de l'organisation du gala de droit à la vente de codes à tarif préférentiel.
> Contact : aejdl@outlook.fr
- **DUDH (Association pour la Diffusion Universitaire des Droits de l'Homme)**
Association intéressée par la promotion des droits de l'homme mais aussi à l'encadrement des équipes qui participent aux concours universitaires dans ce domaine (concours Cassin, Habea Corpus).
> Contact : assoc.dudh@yahoo.fr
- **ORATORE Saint-Etienne**
Association proposant notamment un concours de plaidoiries juridiques pour les juristes et un concours d'éloquence ouvert à tous les étudiants de l'université.
> Contact : contactoratore@gmail.com

Informations

ASSIDUITÉ

1 > La présence aux travaux dirigés (langues, matières juridiques ou non) est obligatoire.

Les TD donnent lieu à un contrôle continu prenant en compte la participation active et régulière des étudiants. Toute absence doit être justifiée sous un délais de 15 jours, notamment par un certificat médical.

Toute absence injustifiée a pour conséquence :

- l'impossibilité pour le jury de calculer la moyenne aux examens et donc de valider le semestre (l'étudiant est considéré comme défaillant),
- le signalement au CROUS qui peut en tirer des conséquences quant au versement des bourses et allocations ainsi que sur le statut social de l'étudiant.

2 > En cas de non-respect de la charte de l'étudiant, de faits ou de comportements contraires au règlement général de l'Université ou aux règles particulières de fonctionnement de la Faculté de droit, la section disciplinaire sera saisie par le Doyen de la Faculté.

L'usage de faux certificats, notamment médicaux, et les comportements mettant en cause le bon ordre dans un TD ou un cours magistral conduisent également à des poursuites disciplinaires, sans préjuger d'éventuelles poursuites pénales.

En cas de comportement portant atteinte caractérisée à l'ordre public, le Doyen peut, en cas d'urgence, suspendre l'étudiant à titre conservatoire, dans l'attente de la décision de la section disciplinaire.

RÉGIME SPÉCIAL : DISPENSE D'ASSIDUITÉ

> **Salariés** : Afin de permettre aux étudiants salariés de concilier la poursuite d'études avec leur activité professionnelle, la faculté a mis en place un régime spécial (dispense d'assiduité en TD et suppression du contrôle continu). L'admission doit être impérativement demandée au début de chaque semestre au service scolarité.

> **Sportifs de haut niveau** : Des aménagements d'horaires de TD peuvent être accordés aux sportifs de haut niveau reconnus par le service des sports de l'UJM.

> **Étudiants participant aux concours (Cassin et assimilés)** : Ces étudiants sont dispensés des séances de TD du semestre 6 sauf du TD de langue vivante (note de TD remplacée par une notation prenant en compte la note de mémoire obtenue lors du concours) et de l'examen final de droit européen des droits de l'homme au semestre 6 (note remplacée par une notation prenant en compte la moyenne des notes obtenues lors des plaidoiries). Le responsable de L3 détermine les notes finales. Les étudiants sélectionnés pour les concours doivent se déclarer au service scolarité pour pouvoir bénéficier de ce régime spécifique.

> **Autres situations** : Tout étudiant éprouvant des difficultés particulières à suivre ses études dans des conditions normales, pour cause de maladie ou d'éloignement, peut solliciter le bénéfice du régime spécial. Dans le cas où il n'obtiendrait pas un nombre de notes suffisant pour le contrôle continu, il bénéficiera de la suppression du contrôle continu. Dans les cas particuliers (handicap ou autre), il est possible de convenir d'aménagements possibles avec le responsable de diplôme.

Informations

BONIFICATIONS

> Crédits libres

Il est obligatoire pour les étudiants de suivre l'Unité d'Enseignement Libre. Elle est validée par l'obtention d'ECTS et donne lieu à une bonification de 0,2.

- **Faire valider un engagement personnel** sur la base d'un rapport d'activité de trois pages maximum à rendre avant la fin du semestre, après accord préalable du responsable d'année.
- **Suivre un stage** d'une durée minimale de 35 heures donnant lieu à un rapport de stage, selon les modalités précisées en début d'année.
- **Participer à l'UE sensibilisation au handicap** ou d'autres modules proposés par l'Université (prévention santé, développement durable).
- **Valider un service civique.**
- **Participer aux modules de renforcement méthodologique**, spécialement pour les étudiants arrivés d'une université étrangère.
- **Suivre une formation à l'Université dans une seconde langue** étrangère.
- **Suivre un enseignement à l'Université** avec minimum 20h de cours, pour lequel l'étudiant devra rédiger un résumé de quelques pages sur les points forts de ce cours.
- **Passer une certification Cambridge**, à condition de suivre la totalité de l'enseignement annuel.

> Sport

Le SUAPS permet aux étudiants de UJM de choisir entre la formation qualifiante (gratuite, donne lieu à des points de bonification de 0,10 à 0,35 sur la moyenne semestrielle) ou la formation personnelle (au tarif de 25€ et ne donne lieu à aucune bonification).

Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste officielle du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire, de la Vie associative et les Pôles Espoir France concerné bénéficient automatiquement d'une bonification à hauteur de 0,35.

> Citoyenneté

Une bonification pourra être accordée aux étudiants élus dans les Conseils Centraux de l'Université, de 0 à 0,35 sur la moyenne de chaque semestre en fonction de la participation à une journée de formation et de la participation aux différentes séances de conseil ou l'étudiant(e) a été élu(e).

> Concours

En dehors du régime spécifique des étudiants qui participent au concours Cassin, le responsable de diplôme peut attribuer une bonification aux étudiants participant au concours de plaidoirie Lysias. Elle ne peut excéder 0,2 pour les finalistes locaux et 0,35 pour les finalistes nationaux.

> Cumul des bonifications

Les bonifications « citoyenneté », « sport » et « concours » sont cumulables dans la limite de 0,60/20 sur la moyenne semestrielle.

Informations

STAGES & ANGLAIS

→ STAGES

Il est conseillé aux étudiants d'effectuer un ou des stage(s) pendant les trois années de Licence.

Il s'agit de stages « conseillés » d'insertion professionnelle ou de réorientation. Ces stages, non obligatoires dans le cursus de Licence, peuvent néanmoins valider des crédits libres en L2 et L3.

Il incombe à l'étudiant d'effectuer les démarches pour trouver un établissement d'accueil (administration, collectivité territoriale, entreprise, cabinet d'avocat, office notarial...).

Pour chaque stage, une convention doit impérativement être signée en amont entre l'étudiant, l'établissement d'accueil et l'UJM. Cette convention doit être remplie via l'intranet étudiant, dans l'onglet « stages », puis être imprimée en 3 exemplaires, signée par l'étudiant et l'organisme d'accueil et rapportée à l'accueil de la Faculté pour signature de Monsieur le Doyen. Deux exemplaires seront rendus à l'étudiant.

→ ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

Le « Cadre européen commun de référence pour les langues » fixe une échelle des niveaux de compétences en langues. L'enseignement de l'anglais à l'UJM a pour objectif de permettre aux étudiants de consolider un niveau B2 (écrit et oral).

Il est par ailleurs aujourd'hui recommandé de faire certifier son niveau d'anglais, avec des certifications correspondant aux niveaux B2 à C1. Ces certifications sont payantes et fonction du projet de l'étudiant. L'UJM prend en charge financièrement, sous certaines conditions, les étudiants de la Faculté de droit qui se présentent aux certifications payantes.

Examens Cambridge :

- **Le FCE** (First Certificate in English – B2) offre une qualification intermédiaire supérieure à ceux qui désirent travailler ou étudier dans un pays anglophone.
- **Le CAE** (Cambridge English Advanced – C1) certifie d'une forte compétence en anglais, et est reconnu par plus de 4000 établissements d'enseignement, entreprises et organisations gouvernementales à travers le monde.

Examens ETS :

- **Le TOEIC** (Test of English for International Communication) certifie des compétences en anglais des affaires, du commerce et de l'industrie, et est reconnu à l'international.
- **Le TOEFL** (Test Of English as a Foreign Language) évalue les compétences en anglais, notamment pour l'accès à de nombreux établissements scolaires nord-américains.

Informations

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

> Étudiants ERASMUS entrants

Une fois leur programme établi, les étudiants suivent les cours dans les matières retenues enseignées à la Faculté de droit, avec obligation d'assiduité dans les matières à TD. Dans chacune des matières, un examen final est organisé avec une épreuve orale.

Un système de compensation sera mis en place entre l'ensemble des notes obtenues pendant le semestre (en Faculté de droit et dans d'autres entités : CILEC, autres composantes). Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne, pour les matières relevant de la Faculté de droit, un rattrapage sera organisé dans les délais lui permettant un retour dans son pays selon le calendrier prévu.

Des réunions sont prévues pour accompagner les étudiants au sein de la Faculté et pour connaître l'environnement dans lequel ils vont évoluer. Un module méthodologie juridique française est mis en place en fonction des besoins.

> Étudiants ERASMUS sortants

30 à 40 étudiants de la Faculté de droit partent à l'étranger dans le cadre des multiples programmes proposés par l'Université. Nous recommandons la mobilité pour la fin de la 3^{ème} année d'études.

Le projet de mobilité fait l'objet d'un accompagnement par le service des relations internationales de la Faculté et de l'UJM, qui devront être contactés pour candidater et élaborer le dossier de départ.

Des réunions d'information sont prévues en début d'année pour informer les étudiants des possibilités de départ pour l'année suivante. Il est très important d'anticiper au mieux son séjour pour voir sa candidature retenue et partir dans les meilleures conditions.

Le dépôt des dossiers est en principe prévu en décembre de l'année précédant le départ, et la réponse donnée fin février par les responsables des relations internationales.

La plupart des départs à l'étranger se font dans le cadre des programmes Erasmus (Europe) et Erasmus + (hors Europe).

La liste des universités partenaires de la Faculté de droit est disponible sur le site de la faculté (rubrique « International » puis « Étudier à l'étranger »). Des partenariats existent avec des universités allemandes, autrichiennes, espagnoles, irlandaises, italiennes, polonaises et roumaines. Des départs vers le Canada, les États-Unis, le Brésil ou le Japon sont également envisageables avec d'autres programmes, selon des procédures particulières.

> Pour toute information

- **Aurélien Antoine**, vice-doyen chargé des relations internationales
aurelien.antoine@univ-st-etienne.fr
- **Maëlle Comte**, chargée de mission aux relations internationales
maelle.comte@univ-st-etienne.fr

Programme

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

CALENDRIER PEDAGOGIQUE LICENCES 2018/2019 - FACULTE DE DROIT (*)

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
01 S	01 L	01 J Toussaint	01 S	01 M Jour de l'An	01 V	01 V	01 L	01 M Fête du Travail	01 S	01 L Délibérations
02 D	02 M	02 V	02 D	02 S	02 S	02 S	02 M	02 J EXAMENS 1ère session Semestre 1	02 D	02 M Capacité, CPA
03 L	03 M	03 S	03 L	03 D	03 D	03 D	03 M	03 V	03 L	03 M
04 M	04 M	04 D	04 L	04 J	04 L	04 L	04 J	04 M	04 M	04 J
05 M	05 L	05 L	05 M	05 M	05 M	05 M	05 V	05 D	05 M	05 V
06 J	06 S	06 M	06 J	06 M	06 M	06 M	06 S	06 L	06 J	06 S
07 V	07 D	07 M	07 V	07 J EXAMENS 1ère session Semestre 1	07 J	07 J Délibération L3	07 D	07 M	07 V Exams	07 D
08 S	08 L	08 J	08 S	08 M	08 V	08 V	08 L	08 M Victoire 1945	08 S	08 L
09 D	09 M	09 V	09 D	09 M	09 S	09 S	09 M	09 J	09 D Pentecôte	09 M
10 L	10 M	10 S	10 L	10 J Semestre 1	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L Lundi de Pentecôte	10 M
11 M	11 J	11 D Armistice 1918	11 M	11 V Révisions	11 L	11 L	11 J Révisions	11 S	11 M EXAMENS 2ème session	11 J
12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 M	12 V	12 M	12 M	12 V
13 J	13 M	13 M	13 J	13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 V	14 M	14 M	14 V	14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D Fête Nationale
15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 L	18 J EXAMENS 1ère session Semestre 2	18 S	18 J EXAMENS 2ème session Semestre 2	18 J
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 S	20 S
21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 J	21 D Pâques	21 M	21 V	21 D
22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 M	25 J	25 D	25 M Noël	25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 S	27 S
28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J Résultats S1	28 J	28 D	28 M	28 V Délibération L2	28 D
29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 S	30 M	30 J Ascension	30 D	30 M
31 M	31 M	31 J	31 L	31 J	31 D	31 D	31 V	31 V	31 M	31 M

Vacances universitaires (ou fermeture UJM)

(*) Ce calendrier ne concerne pas les formations de Masters, lesquelles terminent plus tôt pour permettre la réalisation des stages.

Programme

LICENCE EN DROIT

1

SEMESTRE 1	242 h	Coef. 10	30 ECTS
UE1 - Formation fondamentale 1		Coef. 3	11 ECTS
Introduction générale au droit	28h CM / 12h TD	Coef 2	5 ECTS
Introduction générale à l'économie	18h CM	Coef 1	3 ECTS
Introduction générale au management	18h CM	Coef 1	3 ECTS
UE2 - Formation complémentaire 1		Coef. 2	9 ECTS
Anglais	12h TD	Coef 1	2 ECTS
Histoire des institutions politiques	24h CM	Coef 2	3 ECTS
Organisation de la justice et de l'administration	30h CM	Coef 2	4 ECTS
UE3 - Formation fondamentale 2		Coef. 4	8 ECTS
Introduction au droit civil	28h CM / 12h TD	Coef 1	4 ECTS
Introduction au droit constitutionnel	28h CM / 12h TD	Coef 1	4 ECTS
UE4 - Formation complémentaire 2		Coef. 1	2 ECTS
Outils documentaires	5h TD	Coef 1	1 ECTS
Droit et culture numérique (préparation C2i)	10h CM / 5h TD	Coef 1	1 ECTS
Enseignements facultatifs			
Tutorat droit civil	10h TD		
Tutorat droit constitutionnel	10h TD		
SEMESTRE 2	222 h	Coef. 10	30 ECTS
UE1 - Formation fondamentale 1		Coef. 5	12 ECTS
Droit civil	40h CM / 18h TD	Coef 1	6 ECTS
Droit constitutionnel	40h CM / 18h TD	Coef 1	6 ECTS
UE2 - Formation complémentaire 1		Coef. 3	11 ECTS
Relations internationales	18h CM	Coef 1	3 ECTS
Construction européenne	18h CM	Coef 1	3 ECTS
Culture générale	10h TD	Coef 1	2 ECTS
Introduction à la sociologie OU administration de la santé	15h CM	Coef 1	3 ECTS
UE3 - Formation complémentaire 2		Coef. 2	7 ECTS
Anglais	18h TD	Coef 1	3 ECTS
Histoire des institutions politiques	24h CM	Coef 2	4 ECTS
Conférence : étudier à l'étranger	3h TD		
Enseignements facultatifs			
Anglais (préparation certification)	18h TD		
Tutorat droit civil	14h TD		
Tutorat droit constitutionnel	14h TD		
Méthodologie juridique	18h TD		

Programme

LICENCE EN DROIT

2

SEMESTRE 3

253 h

Coef. 10 30 ECTS

UE1 - Formation fondamentale 1

Droit civil	34h CM / 20h TD
Droit administratif	34h CM / 20h TD
Histoire du droit des obligations	22h CM

Coef. 5 16 ECTS

Coef 2 6 ECTS

Coef 2 6 ECTS

Coef 1 4 ECTS

UE2 - Formation complémentaire 1

3 CM obligatoires + 1 TD au choix	
Droit pénal	24h CM / 12h TD
Droit international public	24h CM / 12h TD
Droit fiscal et politiques fiscales	24h CM / 12h TD

Coef. 3 9 ECTS

Coef 1 ou 2 2 ou 5 ECTS

Coef 1 ou 2 2 ou 5 ECTS

Coef 1 ou 2 2 ou 5 ECTS

UE3 - Formation complémentaire 2

Culture générale	16h CM
Anglais	18h TD
Présentation licence professionnelle	1h CM + 4h TD

Coef. 2 5 ECTS

Coef 2 3 ECTS

Coef 1 2 ECTS

Enseignements facultatifs

Anglais (préparation certification)	18h TD
Tutorat droit civil	12h TD
Tutorat droit constitutionnel	12h TD

SEMESTRE 4

254 h

Coef. 10 30 ECTS

UE1 - Formation fondamentale 1

Droit civil	36h CM / 18h TD
Droit administratif	36h CM / 18h TD

Coef. 5 12 ECTS

Coef 1 6 ECTS

Coef 1 6 ECTS

UE2 - Formation complémentaire 1

Finances publiques	18h CM
3 CM obligatoires + 1 TD au choix	
Droit des affaires	24h CM / 12h TD
Droit pénal	24h CM / 12h TD
Droit international public	24h CM / 12h TD

Coef. 3 10 ECTS

Coef 1 2 ECTS

Coef 1 ou 2 2 ou 4 ECTS

Coef 1 ou 2 2 ou 4 ECTS

Coef 1 ou 2 2 ou 4 ECTS

UE3 - Formation complémentaire 2

Anglais	18h TD
Histoire de l'administration OU culture générale	22h CM
Module orientation au choix choix (PPP2, PPP2bis, sensibilisation à l'entrepreneuriat)	4h TD
Conférence : étudier à l'étranger	3h TD

Coef. 2 6 ECTS

Coef 1 2 ECTS

Coef 2 2 ECTS

Coef 1 2 ECTS

UE4 - Crédits libres

Bonif.0,2 3 ECTS

Programme

LICENCE EN DROIT

3

SEMESTRE 5	239 h	Coef. 10	30 ECTS
UE1 - Pôle contrats et obligations		Coef. 2	3 ECTS
Droit civil OU droit administratif	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE1 - Pôle travail et affaires		Coef. 3	9 ECTS
Droit du travail	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Droit des ressources humaines publiques	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Droit des sociétés	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE3 - Liberté et Europe		Coef. 3	13 ECTS
Droit et libertés fondamentaux	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Procédure pénale	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Droit de l'Union Européenne	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Un couple de TD parmi 7 proposés (Procédure pénale / DLF, Droit du travail / Droit des sociétés, DLF / Droit de l'Union Européenne, Droit administratif / Droit des RH publiques, Droit civil / Droit des sociétés, Procédure pénale / Droit civil, Droit des RH publiques / Droit du travail)	30h TD	Coef 2	4 ECTS
UE3 - Pôle complémentaire		Coef. 2	5 ECTS
Histoire de la pensée juridique OU			
Grands problèmes politiques contemporains	18h CM	Coef 2	2 ECTS
Anglais	18h TD	Coef 1	1 ECTS
Information sur les masters de la Comue	18h TD		
Journée des métiers	½ journée		
Enseignements facultatifs			
Anglais	18h TD		
Accompagnement dossier mobilité sortante	3h TD		
SEMESTRE 6	236 h	Coef. 10	30 ECTS
UE1 - Pôle travail et affaires		Coef. 2	6 ECTS
Droit du travail	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Droit des sociétés	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE2 - Pôle procédure		Coef. 2	6 ECTS
Procédure administrative	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Procédure civile	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE3 - Biens		Coef. 2	2 ECTS
Droit des biens publics OU droit privé des biens	26h CM	Coef 1	2 ECTS
UE4 - Pôle européen		Coef. 2	10 ECTS
Droit de l'Union Européenne	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Droit européen des droits de l'homme	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Un couple de TD parmi 8 proposés (Droit du travail / Droit des sociétés, Procédure civile / Droit du travail, Procédure administrative / Droit des biens publics, Droit de l'UE / DEDH, Procédure civile / DEDH, Procédure administrative / DEDH, Procédure civile / Droit privé des biens, Droit des sociétés / Droit privé des biens)	30h TD	Coef 2	4 ECTS
UE5 - Pôle complémentaire		Coef. 2	4 ECTS
Histoire des idées politiques	18h CM	Coef 2	2 ECTS
Anglais	18h TD	Coef 1	2 ECTS
UE6 - Crédits libres		Bonif.0,2	2 ECTS
Enseignements facultatifs			
Anglais (préparation certification)	18h TD		
Accompagnement individuel	2h TD		
Formation à la certification C2i niveau 1	8h TD		

Programme

LICENCE PARCOURS AFFAIRES MÉDICALES

2

SEMESTRE 3

265 h Coef. 10 30 ECTS

UE1 - Formation fondamentale 1

Droit civil 34h CM / 20h TD
 Droit administratif 34h CM / 20h TD
 Bas de bio-cellulaire et dysfonctionnements 22h CM

Coef. 5 15 ECTS

Coef 2 6 ECTS
 Coef 2 6 ECTS
 Coef 1 3 ECTS

UE2 - Formation complémentaire 1

3 CM obligatoires + 1 TD de droit au choix
 Droit pénal
 Droit hospitalier
 Bioénergétique et pharmacologie

Coef. 3 10 ECTS

Coef 1 ou 2 2 ou 4 ECTS
 Coef 1 ou 2 2 ou 4 ECTS
 Coef 1 4 ECTS

UE3 - Formation complémentaire 2

Dysfonctionnements métaboliques 16h CM
 Anglais 18h TD
 Présentation licence professionnelle 1 CM / 4h TD

Coef. 2 5 ECTS

Coef 2 3 ECTS
 Coef 1 2 ECTS

Enseignements facultatifs

Anglais (préparation certification) 18h TD
 Tutorat droit civil 12h TD
 Tutorat droit constitutionnel 12h TD

SEMESTRE 4

254 h Coef. 10 30 ECTS

UE1 - Formation fondamentale 1

Droit civil 36h CM / 18h TD
 Droit administratif 36h CM / 18h TD

Coef. 5 12 ECTS

Coef 1 6 ECTS
 Coef 1 6 ECTS

UE2 - Formation complémentaire 1

4 CM obligatoires + 1 TD de droit au choix
 Droit des affaires 24h CM / 12h TD
 Droit pénal 24h CM / 12h TD
 Immunologie et infectiologie 24h CM / 12h TD
 Finances publiques 18h CM

Coef. 3 10 ECTS

Coef 1 ou 2 2 ou 3 ECTS
 Coef 1 ou 2 2 ou 3 ECTS
 Coef 2 3 ECTS
 Coef 1 2 ECTS

UE3 - Formation complémentaire 2

Physiologie musculaire et handicap 22h CM
 Anglais 18h TD
 Conférence : étudier à l'étranger 3h TD
 Module orientation au choix 4h TD
 (PPP2, PPP2bis, sensibilisation à l'entreprenariat)

Coef. 2 6 ECTS

Coef 2 2 ECTS
 Coef 1 2 ECTS
 Coef 1 2 ECTS

UE4 - Crédits libres

Bonif.0,2 3 ECTS

Programme

LICENCE PARCOURS AFFAIRES MÉDICALES

3

SEMESTRE 5	239 h	Coef. 10	30 ECTS
UE1 - Pôle contrats et obligations		Coef. 2	3 ECTS
Droit civil OU droit administratif	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE1 - Pôle travail et affaires		Coef. 2	6 ECTS
Droit du travail	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Droit des sociétés	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE3 - Liberté et Europe		Coef. 3	9 ECTS
Droit et libertés fondamentaux	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Procédure pénale	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Droit de l'Union Européenne	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE4 - Pôle médecine		Coef. 2	6 ECTS
Les maladies cardiovasculaires	18h CM	Coef 1	3 ECTS
Le vieillissement	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE5 - Pôle complémentaire		Coef. 3	6 ECTS
Histoire de la pensée juridique OU			
Grands problèmes politiques contemporains	18h CM	Coef 2	2 ECTS
Anglais	18h TD	Coef 2	2 ECTS
Information sur les masters de la Comue	18h TD	Coef 1	1 ECTS
Journée des métiers	½ journée		
Un couple de TD parmi 7 proposés	30h TD	Coef 2	4 ECTS
(à condition que les CM soient au programme)			
(Procédure pénale / DLF, Droit du travail / Droit des sociétés, DLF / Droit de l'Union Européenne, Droit administratif / Droit des RH publiques, Droit civil / Droit des sociétés, Procédure pénale / Droit civil, Droit des RH publiques / Droit du travail)			
Enseignements facultatifs			
Anglais (préparation certification)	18h TD		
Accompagnement dossier mobilité sortante	3h TD		
SEMESTRE 6	280 h	Coef. 10	30 ECTS
UE1 - Pôle travail et affaires		Coef. 2	4 ECTS
Droit du travail	26h CM	Coef 1	2 ECTS
Droit des sociétés	26h CM	Coef 1	2 ECTS
UE2 - Pôle procédure		Coef. 2	6 ECTS
Procédure administrative	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Procédure civile	26h CM	Coef 1	3 ECTS
UE3 - Pôle médecine		Coef. 2	4 ECTS
Dysfonctionnement rénal et greffe	26h CM	Coef 1	2 ECTS
Imagerie et exploration fonctionnelle	26h CM	Coef 1	2 ECTS
UE4 - Pôle européen		Coef. 2	10 ECTS
Droit de l'Union Européenne	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Droit européen des droits de l'homme	26h CM	Coef 1	3 ECTS
Un couple de TD parmi 8 proposés	30h TD	Coef 2	4 ECTS
(à condition que les CM soient au programme)			
(Droit du travail / Droit des sociétés, Procédure civile / Droit du travail, Procédure administrative / Droit des biens publics, Droit de l'UE / DEDH, Procédure civile / DEDH, Procédure administrative / DEDH, Procédure civile / Droit privé des biens, Droit des sociétés / Droit privé des biens)			
UE5 - Pôle complémentaire		Coef. 2	4 ECTS
Histoire des idées politiques	18h CM	Coef 2	2 ECTS
Anglais	18h TD	Coef 1	2 ECTS
UE6 - Crédits libres		Bonif.0,2	2 ECTS
Enseignements facultatifs			
Anglais (préparation certification)	18h TD		
Accompagnement individuel	2h TD		
Formation à la certification C2i niveau 1	8h TD		

Programme

COLLÈGE DE DROIT & DE JURISPO

→ COLLÈGE DE DROIT

Le programme ci-dessous correspond uniquement aux enseignements propres au Collège de Droit, qui viennent s'ajouter au programme de la Licence en Droit.

LICENCE 1

Culture politique et juridique

> 26h au premier semestre

> 18h au second semestre

Séminaire grandes questions économiques et sociales

> 10h à chaque semestre

Conférence d'Anglais juridique

> 6h au second semestre

LICENCE 2

Séminaire culture et philosophie du droit

> 10h à chaque semestre

Séminaire science et sociologie des organisations

> 10h à chaque semestre

Conférence d'Anglais juridique

> 6h au second semestre

LICENCE 3

Droits européens et comparé

> 24h à chaque semestre

Conférence d'Anglais juridique

> 6h au second semestre

→ DE JURISPO

Le programme ci-dessous à l'association du Collège de droit et du DE JurisPo. Il s'ajoute également au programme de la Licence, sauf pour les cours du tronc commun qui font doublon avec le DE.

LICENCE 1

Culture politique et juridique européenne

> 16h au premier semestre

> 15h au second semestre

Séminaire grandes questions économiques et sociales

> 10h à chaque semestre

Économie politique générale

> 36h au premier semestre

Géopolitique des mobilisations

> 22h au second semestre

Cours de langue au choix (Russe, Italien, Allemand Ou Espagnol)

> 88h pour le Russe,

33h pour les autres langues

LICENCE 2

Séminaire culture et philosophie du droit

> 10h à chaque semestre

Séminaire science et sociologie des organisations

> 10h au second semestre

Conférence d'Anglais juridique

> 6h au second semestre

Philosophie et doctrines politiques

> 36h au premier semestre

Cours de langue au choix (Russe, Italien, Allemand Ou Espagnol)

> 88h pour le Russe,

33h pour les autres langues

LICENCE 3

Droits européens et comparé

> 24h à chaque semestre

Conférence d'Anglais juridique

> 6h au second semestre

Cours en Anglais du professeur invité de Sciences Po Lyon

> 22h

Cours de langue au choix (Russe, Italien, Allemand Ou Espagnol)

> 88h pour le Russe,

33h pour les autres langues

Livret de l'étudiant

RÉGIME DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Chaque semestre fait l'objet d'une évaluation, par du contrôle continu, des épreuves écrites et/ou orales. En cas d'échec à la première session, les étudiants peuvent bénéficier d'une deuxième session.

1^{ère} SESSION :

- **Matières avec CM et TD** : contrôle continu dans le cadre du TD et épreuve terminale commune écrite.
- **Matières avec seulement TD** : contrôle continu.
- **Matières enseignées en CM sans TD** : examen terminal écrit ou oral (les étudiants sont informés un mois avant de la nature de l'examen).
- **Crédits libres** : validation par un rapport/mémoire ou une attestation.

2^{ème} SESSION : Dans les unités non acquises, l'étudiant peut rattraper une ou plusieurs matières selon les modalités ci-dessous. Le rattrapage a lieu sous la forme d'un examen terminal oral (par exception validée par le Doyen de la Faculté, un enseignant peut organiser une épreuve écrite).

- **Semestre 1** : 2 matières pour les UE 1, 2 et 3 / 1 matière pour l'UE 4
- **Semestre 2** : 2 matières pour les UE 1 et 2 / 1 matière pour l'UE 3
- **Semestre 3** : 2 matières pour les UE 1 et 2 / 1 matière pour l'UE 3
- **Semestre 4** : 2 matières pour les UE 1 et 2 / 1 matière pour l'UE 3 / 0 matière pour l'UE 4
- **Semestre 5** : 5 matières pour l'UE1 (sous conditions) / 1 matière pour l'UE2
- **Semestre 6** : 4 matières pour l'UE1 (sous conditions) / 1 matière pour l'UE2 / 0 matière pour l'UE libre

> **Le semestre est acquis** avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Toutes les unités se compensent. En cas de redoublement, les unités et matières où la moyenne a été obtenue sont conservées.

> **L'année est acquise** par la validation de chacun des deux semestres ou l'obtention d'une moyenne générale au moins égale à 10/20. Les deux semestres se compensent.

> **Le diplôme de licence est obtenu** grâce à la capitalisation des 6 semestres. L'obtention de la 3^{ème} année est obligatoire. Deux semestres d'une même année qui se compensent sont considérés comme acquis. A titre exceptionnel, le jury peut accorder le diplôme lorsqu'un étudiant a un semestre de dette en 1^{ère} ou 2^{ème} année s'il a obtenu une moyenne supérieure à 10 sur l'ensemble des 6 semestres.

> **Des mentions** peuvent être obtenues pour chaque semestre, et pour la Licence correspondant à la moyenne générale des 6 semestres.

- Mention assez bien pour une moyenne au moins égale à 13/20
- Mention bien pour une moyenne au moins égale à 15/20
- Mention très bien pour une moyenne au moins égale à 17/20

Livret de l'étudiant

RÈGLEMENT DES EXAMENS

- 1 > Les étudiants doivent se présenter aux épreuves écrites ou orales à la date indiquée, munis de leur carte d'étudiant, au moins 15 minutes avant le début des épreuves.
- 2 > Les sacs et cartables, ainsi que tout vêtement volumineux, doivent être déposés à l'entrée de chaque salle d'examen.
- 3 > Dans les amphithéâtres comportant une numérotation des places, les étudiants doivent se conformer au numéro et à la place qui leur sont attribués sur leur convocation.
- 4 > Aucun candidat n'est admis à concourir s'il arrive après la distribution des sujets, sauf pour circonstances exceptionnelles justifiées et avec l'autorisation de l'enseignant surveillant l'épreuve, et ce, jusqu'à la sortie, même provisoire, du premier étudiant qui a eu connaissance du sujet.
- 5 > Les cartes d'étudiant doivent être déposées sur la table pendant la durée de l'épreuve.
- 6 > Pour les examens d'une durée supérieure à une heure, les étudiants ne peuvent quitter la salle d'examen, pour quelque motif que ce soit, pendant le premier tiers de la durée de l'épreuve, sauf pour raison médicale. Pour les épreuves d'une heure, les étudiants ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de l'heure, sauf pour raison médicale.
- 7 > les seuls documents ou matériels (calculatrices) admis sur les tables sont ceux qui ont été expressément autorisés, selon les indications données par l'enseignant chargé de l'épreuve. L'usage et le maintien sur la table d'examen de tout moyen de communication avec l'extérieur (téléphone portable, iPad, messageur ou autres) est strictement prohibé pendant la durée des épreuves.
- 8 > En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, les surveillants ou examinateurs peuvent prendre toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude, sans préjudice des poursuites pouvant être exercées devant la section disciplinaire.
L'enseignant signale l'incident au Doyen, qui saisit alors la section disciplinaire du Conseil d'Administration. Après examen du dossier, cette instance peut prononcer des sanctions allant du blâme à l'interdiction définitive de toute inscription dans un établissement.
- 9 > Dans les matières donnant lieu à un travail personnel écrit, toute fraude, notamment par le plagiat de documents écrits ou électroniques (par exemple le copier/coller d'un texte trouvé sur internet ou sur une base de données) donnera lieu à des poursuites devant la section disciplinaire de l'Université.

Contacts

FACULTÉ DE DROIT



2, rue Tréfilerie
42023 Saint-Étienne Cedex 2

04 77 42 13 60
fac-droit@univ-st-etienne.fr
<http://fac-droit.univ-st-etienne.fr>



Retrouvez nos actualités sur le site et les réseaux sociaux !



@facdroitujm